

Association la collection Pernette Lézine

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 24 SEPTEMBRE 2021

sommaire

1) Bilan du premier exercice : du 23 février 2020 au 30 juin 2021

- bilan de l'exposition de juin 2021 aux « yeux posés »
- bilan financier
- fin des travaux de la remise et point d'information sur le transfert de propriété

2) Propositions pour l'exercice 2021-2022

- fonctionnement de l'association
- propositions d'exposition
- projection financière

3) Cotisations

4) Élection du président et du bureau

1-Bilan du premier
exercice : du 23 février
2020 au 30 juin 2021

Bilan de l'exposition de juin 2020

- ❑ Exposition du 10 au 14 juin 2021 à la galerie « les yeux posés » (12 rue des cinq diamants – 75013 Paris).
- ❑ 26 toiles exposées dont 9 issues de la collection ; le reste étant des œuvres prêtées par des membres de l'association.
- ❑ 96 visiteurs sur 4 jours.
- ❑ 4 toiles vendues.
- ❑ Location de la galerie (500€) pris en charge par un adhérent à titre personnel.

matériel (papier bulle et adhésif)	- 21,10 €	
pot pour le vernissage	- 119,3 €	
vente de 4 toiles		1 520 €
solde (bénéficiaire)		1 379,6 €

Bilan financier (exercice du 23 février 2020 au 30 juin 2021)

- ❑ Montant disponible en trésorerie à la date du 21 septembre 2021 : **8 261,74 €**
- ❑ Encaissement de l'apport en numéraire prévu à l'article 10 4^e des statuts : **5 000 €**
- ❑ Encaissement des adhésions 2020-2021 : **260 €**
- ❑ Encaissement des ventes de toiles : **3 520 €**
- ❑ Paiement de différentes factures pour un montant de : **-582,03 €**
 - dont -234,6 € de frais bancaires (création du compte et 13,8 €/mois),
 - dont -63,55 € pour la pose du compteur ENEDIS,
 - dont -86,87 € de factures d'électricité au global,
 - dont -14,4 € de frais d'abonnement site internet (soit 2,4 €/mois).
 - *en cours : 120 € à titre de remboursement à Manon Février et Anaïs Casanova (frais engagés pour l'exposition de juin 2021).*

La remise

- ❑ Restitution des travaux et de l'aménagement de la remise – *présentation par Joannes Casanova*
- ❑ Déménagement des œuvres dans la remise – *présentation par Joannes Casanova*
- ❑ Inventaire
- ❑ Transfert de propriété de la remise :

dernières informations de la part du notaire en charge du dossier (la SCP Kowal – Dias Souvant) : le document d'arpentage du géomètre a été reçu ; la rédaction du partage (entre Véronique Lézine et l'association) et de l'apport à l'association est en cours de rédaction.

2-Propositions pour l'exercice 2021-2022

Fonctionnement de l'association

- ❑ Fonctionnement du bureau et communication des décisions du bureau aux adhérents : à discuter.
- ❑ Modalités de validation des projets d'exposition : à discuter.
- ❑ Moyens de communication de l'association : présentation du site internet, de la page facebook et du compte instagram et cadrage de la communication au nom de l'association : à discuter.
- ❑ Nomination d'un conseiller technique (Joannes Casanova) :
 1. Conseiller pour l'exploitation du bâtiment ; rédaction d'une notice d'exploitation (c'est-à-dire exposé des caractéristiques du bâtiment, cadrage de l'utilisation et de l'entretien du bâtiment).
 2. Conseiller pour l'archivage de œuvres ; rédaction d'une méthode d'archivage (acquisition et sauvegarde des données).
 3. Conseiller pour la conservation préventive ; rédaction d'une notice de conservation préventive (comment manipuler les œuvres, quand et comment les réparer, que faire en cas d'invasion, etc.).

Propositions d'exposition

- ❑ Prospection en Bourgogne et à Paris : salle d'exposition de Vézelay, château de Ratilly, abbaye de Corbigny, mairie du 13ème, Villefranche sur Saône, etc.
- ❑ Quelles thèmes et quelles œuvres choisir ? Quelle programmation ? **à discuter.**

Projection financière

- ❑ Considérant le disponible de trésorerie à la date du 21 septembre 2021, soit **8,2 K€**.
- ❑ Considérant l'hypothèse de projection des dépenses courantes suivantes : **inf. à 1 000 € par an** (à affiner après le transfert de propriété de la remise).

	an (12 mois)
abonnement site internet	29 €
frais électricité	156 €
frais assurance	250 €
taxes	300 €
frais bancaires	168 €
	903 €

- ❑ Conclusion : les données financières de l'association sont encourageantes et permettent d'allouer un budget « expositions ». Avec une hypothèse de 5 ans de vie de l'association (à compter du versement des fonds) et de 900 € de dépenses annuelles courantes (à actualiser), avec une marge prudentielle d'environ 1 000 € au total, il peut être alloué à ce budget « expositions » 2 500 € au total sur les 5 ans.

3-Cotisations pour le renouvellement de l'adhésion

Proposition de modification du règlement intérieur

- Proposition de modification du RI :

ARTICLE 6 – MONTANT DES COTISATIONS

Le montant des cotisations prévues à l'article 7 des statuts est fixé, au libre choix du membre, entre 10 et 15 euros.

ARTICLE 6 – MONTANT DES COTISATIONS

Le montant des cotisations prévues à l'article 7 des statuts est fixé, au libre choix du membre, à partir de 10 euros.

- Appel à cotisation

4-Election du président et du bureau de l'association

❑ Rappel : articles 11 et 13 des statuts

L'élection du président se fait à la majorité absolue des voix des membres présents ou représentés.

Le renouvellement du bureau est effectué chaque année après épuisement de l'ordre du jour.

Le bureau est élu parmi les membres de l'assemblée générale.

❑ Nombre de procurations :

